AVIS PUBLIC

Avis de dérogation mineure

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le Conseil lors de la séance du 2 juillet 2024.

Nature et effets

La demande vise à autoriser l'aménagement d'un accès forestier d'une largeur de 18,5 mètres (60 pieds), alors que selon la réglementation en vigueur, la largeur maximale permise pour un accès principal pour une entreprise forestière est de 13 mètres.

Vous trouverez une présentation du projet sur le site Internet de la municipalité : www.st-elzear.ca

Identification du site concerné

Lots 3 582 553 et 3 582 561 situé sur le rang du Haut-Saint-Thomas.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra se présenter le 2 juillet 2024 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, au Centre communautaire, au 707, avenue Principale à Saint-Elzéar.

Donné à Saint-Elzéar ce 12e jour de juin 2024.

Mathieu Genest

Directeur général Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION
Je, soussigné, Mathieu Genest, Directeur général Greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Elzéar, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 12 ^e jour de juin 2024 entre 10 h 00 et 17 h 00 heures.
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12 ^e jour de juin 2024.
Mathieu Genest Directeur général Greffier-trésorier